

# BAFA : DEVENIR ANIMATEUR

## Le BAFA est le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

**Etre animateur** en centre d'accueil pour mineurs aujourd'hui ne se résume pas à savoir mener quelques jeux ou accompagner des sorties. C'est une véritable mission éducative définie par l'article 2 de l'arrêté du 22 juin 2007.

- L'animateur participe au sein d'une équipe à la mise en place d'un projet pédagogique conduit par le directeur, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisme qui l'emploie.
- Il doit assurer la sécurité physique et morale des mineurs et, pour cela, il doit respecter et connaître le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- Il doit construire une relation de qualité avec les mineurs qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective.
- Il participe à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels de service... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.
- Il encadre et anime la vie quotidienne et doit être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs : jeux, animations, activités manuelles. Il doit aussi être capable d'accompagner des mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Le BAFA s'articule en 3 sessions :

- formation générale
- stage pratique
- approfondissement

Le candidat doit préalablement s'inscrire auprès du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative pour obtenir son numéro d'inscription BAFA.

site : [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr)

### LA FORMATION GÉNÉRALE

La session de formation générale dure 8 jours.

Le stagiaire doit avoir 17 ans le premier jour du stage.

### LE STAGE PRATIQUE

Il doit être effectué dans un centre d'accueil de mineurs (avec ou sans hébergement) et dure 14 jours.

Il doit débiter au maximum 18 mois après le début de la formation.

### LE STAGE D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

Le stage de formation générale et le stage pratique doivent avoir été effectués.

Ce dernier stage d'approfondissement ou de qualification dure au moins 6 jours.

Un délai de 30 mois ne doit pas être dépassé pour réaliser l'ensemble de la formation BAFA.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- mieux comprendre les besoins des enfants et des jeunes
- connaître le rôle de l'animateur
- pouvoir mettre en place des projets
- définir ses propres choix pédagogiques
- découvrir et adapter des techniques d'animation et d'encadrement
- développer ses capacités d'expression, son sens de l'initiative et des responsabilités
- expérimenter le travail d'équipe et son organisation nécessaires à la réussite
- progresser grâce à des évaluations individuelles et des bilans de cours de stage.

## VALIDATION DE LA FORMATION

- les 3 stages du cursus de formation BAFA (session de formation générale, stage pratique et session d'approfondissement ou de qualification) se voient sanctionnés par une mention "satisfaisante" ou "non satisfaisante" évaluant les aptitudes du candidat à la fin de chaque session.
- Ces mentions sont attribuées en fonction de critères concrètement mesurables et annoncés aux stagiaires en début de stage. Des entretiens permettent de situer la progression.
- Les mentions et appréciations sont annoncées et commentées à chaque stagiaire de façon individuelle lors d'un entretien de fin de stage
- Les sessions validées sont présentées au jury BAFA de la direction départementale de tutelle de votre lieu de domicile. C'est ce jury qui octroie le BAFA.

## AIDES AU FINANCEMENT DU BAFA

Afin de faciliter l'accès aux formations préparant au BAFA, une aide financière est prévue sous condition par le ministère chargé de la jeunesse. Pour plus d'informations sur les modalités d'obtention de la bourse, veuillez contacter votre direction départementale.

Site : [www.bafa-bafd.gouv.fr/Region](http://www.bafa-bafd.gouv.fr/Region)

Site : [www.sports.gouv.fr/index/qui-sommes-nous/en-regions](http://www.sports.gouv.fr/index/qui-sommes-nous/en-regions)

D'autres organismes attribuent des aides financières sous conditions (caisse d'allocations familiales, conseil général, comité d'entreprise, service d'action sociale de certains ministères, Pôle emploi ...).

Des partenaires de la SRIAS proposent des formation BAFA en Auvergne:

### **AROEVEN**

22 rue Beau de Rochas  
63110 Beaumont

Tél 04 73 91 27 02

site : [www.aroeven-auvergne.fr](http://www.aroeven-auvergne.fr)

### **CEMEA**

61 avenue de l'Union Soviétique  
63000 Clermont-Ferrand

Tél 04 73 98 73 73

site : [www.cemea.asso.fr](http://www.cemea.asso.fr)

### **UFCV**

11 rue Montlosier  
63000 Clermont-Ferrand

Tél 0810 080 080

site : [www.bafa.ufcv.fr](http://www.bafa.ufcv.fr)